

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Quatre-vingt-quatrième session
Rome, 18-20 avril 2005

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

1. À l'issue de sa quatre-vingt-neuvième réunion tenue le 31 mars 2005, le Comité d'audit souhaite attirer l'attention du Conseil d'administration sur les questions exposées ci-dessous.

Examen des états financiers vérifiés du FIDA pour 2004

2. Le Comité a examiné la version préliminaire des états financiers vérifiés du FIDA pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2004. Il a pris acte avec satisfaction du Rapport du Commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, selon lequel les états présentent de façon fidèle la situation financière du FIDA, les résultats de ses opérations et ses mouvements de trésorerie, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) (anciennement normes comptables internationales).

3. Le Comité a formulé des observations sur le mode de présentation et sur des questions générales, à propos desquelles le Secrétariat et le Commissaire aux comptes ont apporté les précisions suivantes:

- a) **Présentation des états financiers et notes sur les comptes de 2004.** Le Commissaire aux comptes a confirmé que la présentation des états financiers du FIDA et les notes relatives aux comptes étaient conformes aux principes comptables de base. À l'avenir, toutes les analyses financières ou de tendance et les explications destinées à aider le Comité dans son examen des états financiers seront fournies dans un document distinct qui constituera une version améliorée de l'actuelle présentation des chiffres financiers significatifs.
- b) **Augmentation des charges d'exploitation entre 2003 et 2004.** Le Comité a demandé s'il était possible de distinguer des autres facteurs, l'augmentation découlant de la dépréciation du dollar des États-Unis (USD) par rapport à l'euro. Le Secrétariat a répondu que si cette augmentation avait pour origine plusieurs facteurs, elle était principalement due à la hausse des traitements et indemnités liées à l'inflation et à l'accroissement de la contre-valeur en USD des dépenses réglées en euro (travaux, biens et services locaux). Le Comité s'est déclaré surpris par cette augmentation de 16% des charges, qui dépasse de beaucoup celle du taux de change (+9,1%), dont l'impact ne s'exerce pas sur toutes les charges d'exploitation.

- c) **Comptes en monnaies non convertibles.** Le Comité d'audit a été informé à sa quatre-vingt-cinquième réunion tenue en avril 2004 que la clôture des comptes bancaires libellés en monnaies non convertibles était en cours conformément à la recommandation du Commissaire aux comptes. À la présente session, le Comité a été informé que les cinq comptes bancaires libellés en monnaies non convertibles avaient été clôturés durant le dernier trimestre de 2004 et que leur solde (de l'ordre de 100 USD) avait été passé par profits et pertes. En ce qui concerne les autres comptes libellés en monnaies non convertibles, le FIDA s'efforce d'obtenir confirmation de leurs soldes respectifs, qui devraient se chiffrer à l'équivalent de 10 000 USD environ. En l'absence de confirmation ou de certification de la part des banques centrales concernées, des mesures sont prises pour clôturer ces comptes et aviser les différentes banques de l'action du FIDA.
- d) **Lien entre les chiffres budgétaires et les dépenses effectives.** Le Comité a relevé d'importantes différences dans les coûts administratifs d'une année à l'autre et demandé quel était le rapport entre les chiffres budgétaires et les chiffres effectifs pour 2004. Comme l'a demandé le Conseil d'administration lors de l'examen du programme de travail et budget du FIDA pour 2005, une analyse des budgets passés par rapport aux chiffres effectifs et une étude détaillée des effectifs du personnel (y compris les consultants) seront présentées au cours du processus d'examen du budget prévu pour novembre 2005.

4. Lors de l'examen détaillé du projet d'États financiers vérifiés, le Comité a demandé au Secrétariat de lui donner des précisions sur les questions suivantes:

- a) **Taux de rendement moyen du portefeuille consolidé (AC 2005/89/R.5, paragraphe 2).** Les marchés financiers sont restés favorables au portefeuille de placements en 2004, spécialement ceux des obligations d'État internationales et des actions. Toutefois, la décision prise par le FIDA de se couvrir complètement contre le risque de change et de réduire la durée de ses placements en obligations d'État internationales et en obligations indexées sur l'inflation, à trois et six ans respectivement, a diminué la volatilité mais limité les possibilités d'augmentation des rendements du portefeuille de placements.
- b) **Hausse des charges directes imputées au produit des placements entre 2003 et 2004 (AC 2005/89/R.5, paragraphe 4).** Le Comité a demandé quel était la cause de la forte hausse de 29% des charges directes imputées au produit des placements entre 2003 et 2004 et de leur augmentation en pourcentage de la valeur du portefeuille total, qui est passé de 0,22% à 0,26%. Le Comité s'est déclaré particulièrement surpris par l'augmentation de 72% des frais de conseil financier, qui sont passés de 365 000 USD à 629 000 USD, et de 35% des frais totaux de gestion, qui ont augmenté de 4,014 millions de USD à 5,422 millions de USD (voir tableau 1 de l'annexe au présent rapport). Comme il l'avait indiqué durant son examen du projet du budget pour 2005, le Comité recommande que les placements soient gérés de façon plus économique et souligne que la politique de placement révisée devrait avoir pour effet de diminuer et non d'augmenter les frais en question.
- c) **Augmentation des décaissements au titre des prêts (AC 2005/89/R.5, paragraphe 9).** En 2004, les décaissements au titre des prêts ont augmenté de 8,8% (soit 25,3 millions de USD) sous l'effet de facteurs tels que l'activité soutenue de l'unité des prêts, les excellents partenariats avec les institutions coopérantes et la hausse de 5,8% du taux de change moyen DTS/USD entre 2003 et 2004.
- d) **Augmentation des remboursements du principal des prêts (AC 2005/89/R.5, paragraphe 10).** Les remboursements du principal des prêts ont augmenté de 31,6 millions de USD entre 2003 et 2004 par suite de l'effet d'accumulation imputable à la structure des rentrées de fonds, à l'accroissement des recettes directement liées à l'Initiative pour la

réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) et de l'incidence positive des variations de change.

- e) **Provision pour dépréciation des prêts: variation entre 2003 et 2004 (AC 2005/89/R.4, appendice A).** Cette provision est égale à la différence entre la valeur nominale du prêt et le montant des flux de trésorerie calculé sur la base de l'échéancier de remboursement probable ou renégocié. La dépréciation latente s'applique à la totalité du prêt et pas seulement au versement en retard. En l'absence de plan de règlement activement mis en œuvre, une provision est constituée dès lors qu'un versement dû au titre du prêt a plus de 24 mois de retard. Lorsque le retard dépasse 48 mois, la provision s'applique à l'intégralité du principal non remboursé. La date à partir de laquelle commencent à courir les délais susmentionnés est celle du bilan. En 2004, l'augmentation de quelque 49,0 millions de USD de ces provisions a été imputable principalement à deux emprunteurs (le Togo et les Îles Salomon), qui ont atteint 48 mois de retard dans leurs remboursements, ainsi qu'à trois pays qui ne sont pas entièrement couverts par l'Initiative PPTE. En revanche, le versement net aux recettes de quelque 17,5 millions de USD, enregistré en 2003, a été principalement dû au transfert de la provision d'un pays (République démocratique du Congo) à l'Initiative PPTE. Conformément aux normes internationales d'information financière, la date limite pour le calcul de la provision est celle du bilan.
- f) **Fonds fiduciaire pour les services consultatifs (AC 2005/89/R.4, appendice E1).** Les informations pertinentes figurent au tableau 7 Fonds supplémentaires programmatiques de l'appendice E.1. Une fois que les États financiers vérifiés auront été approuvés par le Conseil d'administration, un relevé donnant des informations détaillées au 31 décembre 2004 sera adressé à chaque État membre concerné.
- g) **Mouvement du compte des variations de change: encours des prêts et des dons (AC 2005/89/R.4, appendice H, note 2 c)).** Les variations de change concernant les dons et prêts en cours s'élevaient à 2,991 millions de USD en 2003 et à 1,559 million de USD en 2004. Ces chiffres sont directement liés aux variations du droit de tirage spécial (DTS) par rapport au dollar des États-Unis, les prêts du FIDA étant libellés en DTS mais comptabilisés en USD; en 2004, le DTS s'est renforcé de quelque 4,3% par rapport à l'USD, contre 9,3% en 2003.
- h) **Reclassement des contributions relatives à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (AC 2005/89/R.4, appendice H, note 2 i)).** Précédemment, les contributions à l'Initiative PPTE étaient directement inscrites dans les comptes du fonds fiduciaire correspondant. À la suite de la modification des règles comptables intervenue en 2004, cependant, ces contributions ont été reclassées dans les ressources du FIDA afin de faire apparaître plus clairement leur incidence sur les comptes, car elles viennent compenser directement les engagements correspondants supportés par le FIDA.
- i) **Instruments dérivés (AC 2005/89/R.4, appendice H, note 4 d) iii)).** En réponse à une question portant sur la raison pour laquelle la moins-value latente n'était comptabilisée qu'en fin de période, le Comité a été informé que la plus-value ou la moins-value latente était comptabilisée sur une base mensuelle et que le FIDA avait recours à des instruments dérivés pour se protéger contre le risque de marché et non à des fins spéculatives.
- j) **Augmentation des traitements et indemnités du personnel entre 2003 et 2004 (AC 2005/89/R.4, appendice H, note 7).** Le tableau 2 figurant en annexe au présent rapport indique le nombre de personnes figurant sur les états de paie par catégorie de personnel pour les années 2001 à 2004 et les variations entre 2003 et 2004. Les tableaux 3 à 5 annexés

au présent rapport retracent les variations des dépenses de personnel en fonction des effectifs, des éléments de coûts et de la répartition de l'augmentation.

- k) **Dépenses relatives à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (AC 2005/89/R.4, appendice H, note 11).** Le coût annuel de l'Initiative PPTE correspond à la différence entre le montant cumulatif des allègements de dettes en fin d'exercice après l'imputation des intérêts annuels et non compris l'effet des variations de change, qui figurent sur une ligne distincte. Le tableau 6 de l'annexe au présent rapport présente l'analyse des coûts de l'Initiative PPTE. Le Comité a été informé que la plupart des contributions à l'Initiative PPTE ont été reçues par l'intermédiaire du fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour cette Initiative.
- l) **Incidence de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (AC 2005/89/R.4, appendices G et H, note 11).** Le Comité a pris note des chiffres indiqués par la direction du FIDA concernant l'incidence financière de l'Initiative PPTE: au 31 décembre 2004, 27 pays ont été déclarés admissibles à l'Initiative PPTE, pour un montant total de 304,8 millions de USD, auquel s'ajoutent 156 millions de USD pour les pays proches du point de décision et pour lesquels le Conseil d'administration du FIDA devrait autoriser des allègements en 2005. Le Comité a été informé qu'au 31 décembre 2004, la provision cumulée nette de 240 millions de USD au titre de l'Initiative PPTE représentait la meilleure estimation possible des allègements de dette actuellement approuvés par le Conseil d'administration. Le FIDA continuera toutefois à participer à l'Initiative PPTE quand le Fonds monétaire international le décidera, après approbation du Conseil d'administration. Le FIDA continuera à rechercher le soutien de ses pays donateurs/du Fonds fiduciaire de la Banque mondiale afin d'alléger sa part de l'engagement total souscrit.
- m) **Provisions (AC 2005/89/R.4, appendice H note 14 a)).** Sur le point de savoir si un pays pour lequel une provision a été constituée au titre de ses contributions, peut encore prétendre à de nouveaux prêts, le Comité a été informé que juridiquement, il n'existait aucun lien entre les arriérés de contribution et l'admission au bénéfice des prêts.
- n) **Élément d'actifs conditionnels (AC 2005/89/R.4, appendice H note 21 b)).** Le FIDA a demandé aux autorités italiennes le remboursement des taxes perçues sur ses avoirs en obligations du Trésor italien, qui s'élèvent actuellement à 1,319 million de USD. La demande de remboursement adressée aux autorités italiennes est en instance d'approbation au Ministère des finances. Le FIDA continuera à suivre la question jusqu'à ce que le remboursement ait été reçu dans son intégralité. Pour cette raison, la somme correspondante ne figure pas dans l'actif mais est comptabilisée comme élément d'actifs conditionnels.

Reconduction du Commissaire aux comptes

5. À l'issue de l'appel d'offres lancé en 2002, PricewaterhouseCoopers a été reconduit comme Commissaire aux comptes du FIDA. Conformément à la règle des cinq ans établie en 1998, qui requiert l'examen à partir des principes de base de la nomination du Commissaire aux comptes, ce mandat est considéré comme ayant une durée de cinq ans, sous réserve que les services rendus soient satisfaisants. Lors de la séance privée qu'il a tenue avec le Commissaire aux comptes, le Comité a examiné la note de planification stratégique du Commissaire aux comptes pour l'audit de 2005 et les honoraires correspondants et confirmé la reconduction du Commissaires aux comptes.

Examen de la proposition de PricewaterhouseCoopers pour 2004 et approbation des honoraires correspondants

6. Après avoir examiné la proposition relative aux honoraires du Commissaire aux comptes, le Comité a approuvé ce qui suit:

Travaux réguliers	Euro
FIDA	81 000
Fonds supplémentaires combinés	5 500
PC-FBS	5 000
Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	7 500
Coalition internationale pour l'accès à la terre	6 000
	<hr/> 105 000
Travaux d'audit non récurrents	
Décentralisation/prêts-contributions	10 000
	<hr/>
Montant total	115 000

7. **Travaux réguliers.** L'augmentation annuelle des honoraires du Commissaire aux comptes relatifs aux travaux réguliers est la conséquence de l'inflation: 100 000 EUR en 2003; 103 000 EUR en 2004; et 105 000 EUR en 2005.

8. **Travaux non récurrents.** Les honoraires relatifs aux travaux non récurrents se sont élevés à 30 000 EUR en 2003 et à 15 000 EUR en 2004. Ces travaux concernent la vérification du transfert des données et du bon déroulement du passage de l'ancien au nouveau système comptable, ainsi que des changements apportés aux processus dans le cadre du Programme de transformation stratégique. Lors de l'examen de la proposition du Commissaire aux comptes pour 2003, le Comité a souligné que: "si ces opérations exceptionnelles devaient se prolonger sur l'année prochaine, ... les 30 000 EUR supplémentaires couvriraient les coûts des travaux l'année suivante" concernant "les transitions comptables et les systèmes, procédures et contrôles nouveaux qu'entraînent l'application du programme de transformation stratégique (PTS), le transfert de la comptabilité des placements à la nouvelle banque dépositaire et le processus initial de regroupement des fonds sous l'administration du FIDA"¹. Pour la vérification des comptes de 2004, le Commissaire aux comptes a ajouté 5 000 EUR couvrant les vérifications supplémentaires relatives à la consolidation des comptes. Pour 2005, les travaux non récurrents porteront sur le contrôle de la décentralisation budgétaire, la mise au point finale du système de dons et prêts et la mise en place du nouveau système de paie.

Prévention et répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des activités et des opérations du FIDA

9. Le Secrétariat a présenté au Comité un document de politique générale (AC 2005/89/R.7) sur la question, dont les objectifs sont les suivants:

- affirmer et faire connaître la détermination du Fonds de prévenir et combattre la fraude et la corruption dans le cadre de ses activités et de ses opérations;
- décrire les efforts qu'il déploie actuellement dans ce domaine; et
- exposer le plan d'action à court et moyen terme du FIDA.

¹ AC 2003/82/R.3, paragraphe 14.

10. Ce document de politique générale décrit la situation actuelle des dispositifs de contrôle des activités et opérations du FIDA appliqués à son personnel et aux individus représentant le Fonds, ainsi que la situation sur le terrain eu égard aux tendances observées dans les grandes institutions financières internationales (IFI) et les organisations des Nations Unies.

11. Les mesures envisagées par le FIDA et présentées pour approbation, s'appliquent aux niveaux suivants, où la prévention de la corruption et de la fraude doit s'exercer.

- personnel du FIDA et individus représentant le Fonds;
- programmation, prêts, assistance technique et concertation sur les politiques dans les pays;
- activités concernant les prêts et dons.

12. L'adhésion totale du FIDA à ces mesures exigera le renforcement des contrôles et l'adoption d'instruments supplémentaires. Certaines de ces mesures seront mises en place en 2005. Sur la base de l'examen de l'expérience acquise et des besoins qui se manifesteront, des mesures supplémentaires seront prises au cours des années suivantes.

13. Au sujet de la façon dont ces mesures s'inscriront dans un plan d'action du FIDA, et de l'harmonisation de l'alignement avec les autres IFI et organisations des Nations Unies, le Comité a été informé que le document serait modifié afin d'apporter des précisions sur les mesures supplémentaires qui sont prévues et sur l'impact des initiatives d'harmonisation/alignement à cet égard. La première mesure sera la publication d'un "code de conduite". À cet égard, le FIDA se tient en rapport étroit avec les autres institutions installées à Rome, ainsi qu'avec la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement, et, le cas échéant, les bonnes pratiques appliquées par ces organisations seront adoptées par le FIDA aux fins de la mise en œuvre des mesures exposées dans le présent document.

14. Le Conseiller juridique a informé le Comité qu'à cet égard la pratique du FIDA correspondait à celle de la plupart des organisations des Nations Unies, quand elle n'était pas davantage alignée sur les meilleures pratiques. Un Comité *ad hoc* comprenant des représentants de 16 bureaux juridiques du système des Nations Unies placé sous la présidence du Conseiller juridique du FIDA a été créé pour recueillir des éléments au niveau interorganisations. L'un des problèmes communs à toutes ces organisations est la difficulté d'agir de concert avec les autorités nationales pour redresser les pratiques de corruption.

15. Des informations sur des affaires passées de corruption, y compris les sanctions appliquées, seront présentées au Comité d'audit en juillet 2005 dans le rapport annuel du Comité de surveillance.

16. Le document de politique sera révisé à la lumière des observations reçues du Comité d'audit, et présenté pour approbation au Conseil d'administration en septembre 2005.

Surveillance et contrôle interne au FIDA

17. Le Comité lui ayant demandé, à sa quatre-vingtième session, de veiller à ce que le dispositif de contrôle interne du FIDA soit expliqué et que son adéquation soit évaluée, le Secrétariat a établi et mis en place un plan d'action. Le Comité a examiné le rapport sur l'état d'avancement de ce plan (AC 2005/89/R.8) en décembre 2004 et pris acte des résultats suivants: évaluation du risque institutionnel et des contrôles internes sur la base du cadre du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) ("Contrôle interne – cadre intégré"); évaluation de l'impact des activités afin de classer par ordre de priorité les procédures des systèmes opérationnels permettant d'assurer la continuité des activités et de planifier la remise en état en cas de catastrophe.

18. Cette évaluation a relevé un certain nombre de risques dans les domaines de l'efficacité organisationnelle et de la validité financière, tout en notant que diverses mesures et initiatives étaient déjà en cours ou à l'étude pour atténuer les risques les plus graves et remédier aux carences correspondantes des contrôles.

19. La gestion des risques et la collecte des informations à l'appui de la mise en œuvre des priorités institutionnelles figurent également parmi les domaines signalés dans l'évaluation. À cet égard, les principales mesures suivantes ont déjà été prises:

- mesures concrètes visant à intégrer la gestion des risques dans les processus de gestion existants;
- audit interne de la gestion des projets internes et des initiatives institutionnelles;
- mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance, du système de gestion des résultats et de l'impact et du programme pilote de présence sur le terrain, afin d'évaluer et de suivre l'efficacité et l'impact des projets sur le terrain;
- plus grande indépendance du Bureau de l'évaluation et renforcement du suivi et de l'évaluation;
- rapports annuels sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA

20. Afin d'intégrer progressivement la gestion des risques dans les processus de décision du Fonds en matière de gestion, une mesure décisive a déjà été prise, qui vise à intégrer les tâches de gestion des risques dans le processus de planification stratégique et de budgétisation pour 2006, avec le soutien actif du Bureau de l'audit interne.

21. Le Comité a félicité le Secrétariat pour les informations qu'il a fournies et les mesures qu'il a prises, et formulé les demandes suivantes:

- Explication de l'expression "**risque modérément élevé**". Le Comité a été informé que, pour les besoins du résumé et de la synthèse, les risques élevés et modérés ont été examinés ensemble. En l'occurrence, il serait plus juste de parler de risques "modérés et élevés". Les mesures visent aussi bien des risques élevés que des risques modérés. La gestion des risques est une tâche permanente qui consiste à identifier les risques et à prendre des mesures pour y remédier. Il s'agit d'un outil de gestion destiné à aider l'organisation à se prémunir contre les risques auxquels elle est exposée.
- **Opinion du Commissaire aux comptes.** Le Comité a demandé que le Commissaire aux comptes émette une opinion écrite sur ce document (AC 2005/89/R.8).

Recommandations

22. Le Comité d'audit recommande que le Conseil d'administration entérine les états financiers du FIDA pour 2004 en vue de leur présentation à la vingt-neuvième session du Conseil des gouverneurs.

23. Le Comité d'audit recommande que le Conseil d'administration accepte la proposition de PricewaterhouseCoopers et approuve les honoraires d'audit pour un montant de 115 000 EUR.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Tableau 1. CHARGES DIRECTES IMPUTÉES AU PRODUIT DES PLACEMENTS, 2000-2004 (en milliers de USD)					
	2000	2001	2002	2003	2004
Produit des placements globaux à revenu fixe	1 960	1 700	1 700	1 953	2 211
Produit des placements diversifiés à revenu fixe	900	950	1 120	817	1 285
Bons du trésor indexés globaux	-	-	-	218	686
Actions	7 000	6 500	3 300	1 026	1 240
Couverture du risque de change	600	300	100	-	-
Total frais de gestion	10 460	9 450	6 220	4 014	5 422
Services de base ^a	1 170	1 200	1 100	332	201
Transactions ^b	1 500	2 000	1 500	164	160
Divers ^c	430	560	650	324	301
Total frais de garde	3 100	3 760	3 250	820	662
Conseiller financier	60	150	200	-	250
Conseillers juridique et fiscal	135	100	100	105	119
Fournisseur d'informations financières	142	130	200	200	200
Consultants	125	30	100	60	60
Systèmes informatiques	-	-	100	-	-
Total services de conseil et d'information	462	410	700	365	629
Total charges directes (CDII)*	14 022	13 620	10 170	5 199	6 713
Valeur totale du portefeuille	2 068 191	1 917 089	2 093 993	2 356 921	2 559 975
Produit brut des placements	(36 441)	(32 497)	34 050	113 477	115 239
Produit net des placements	(47 850)	(42 982)	26 186	107 962	108 662
Rapport CDII/valeur totale du portefeuille	0,68%	0,71%	0,49%	0,22%	0,26%

* CDII = Charges directes imputées au produit des placements

^a Les services de base comprennent les frais fixes, la garde des actifs et les paiements simples.

^b Les transactions comprennent les opérations en devises, les instruments dérivés et les dépôts fixes (postes courants et transactions).

^c Les divers comprennent la conformité et la performance.

Tableau 2. PERSONNEL FIGURANT SUR LES ÉTATS DE PAIE						
	2001	2002	2003	2004	Variation 2003-2004	
					Effectifs	Pourcentage
Cadre organique	168	195	192	216	+24	+12,50%
Services généraux	253	259	272	287	+15	+5,51%
Total^a	421	454	464	503	+39	+8,41%

^a Ces chiffres comprennent le personnel émergeant au budget administratif du FIDA, au mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP), au programme conjoint avec le Fonds belge de survie, au fonds pour les cadres associés (APO), aux fonds programmatiques et autres fonds supplémentaires.

Source budgétaire au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003	2004			2003			Variation	
	CO	SG	Total	CO	SG	Total	Effectifs	%
Budget administratif FIDA	169	238	407	147	244	391	+16	+4,09%
MFDP FIDA	10	22	32	9	12	21	+11	+52,38%
Sources FIDA	5	21	26	4	10	14	+12	+85,71%
CP-FBS	1	4	5	2	3	5	0	0,00%
Cadres associés	18	0	18	20	0	20	-2	-10,00%
Fonds programmatiques	13	2	15	10	3	13	+2	+15,38%
Total	216	287	503	192	272	464	+39	+8,41%

Ventilation	2004			2003			Variation	
	CO	SG	Total ^a	CO	SG	Total	Effectifs	%
Traitements et indemnités de poste	13,1	9,7	22,8	11,7	6,6	18,3	+4,5	24,59%
Allocation pour frais d'études et autres	4,4	0,6	5,0	2,2	0,4	2,6	+2,4	92,31%
Contributions à la caisse des pensions et au régime d'assurance maladie	5,1	2,4	7,5	4,3	2,1	6,4	+1,1	17,19%
Congés dans les foyers	0,4	-	0,4	0,3	-	0,3	+0,1	33,33%
Rapatriement et cessation de service	0,6	0,7	1,3	0,5	0,9	1,4	-0,1	-7,14%
Réinstallation et recrutement	0,5	-	0,5	0,6	-	0,6	-0,1	-16,67%
Personnel temporaire de courte durée	1,4	2,2	3,6	2,0	2,3	4,3	-0,7	-16,28%
Heures supplémentaires	-	0,3	0,3	-	0,3	0,3	0,0	0,00%
Frais de formation	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,3	-0,1	-33,33%
Total	25,6	16,0	41,6	21,7	12,8	34,5	7,1	20,58%

^a Y compris le report de crédits inutilisés sur le budget administratif de 2003 (2004: 0,4 million de USD), les dépenses non-récurrentes (2004: 0,5 million de USD) et l'évaluation externe (0,5 million de USD)

Tableau 5. PRINCIPALES VARIATIONS DES DÉPENSES DE PERSONNEL INSCRITES AU BUDGET ADMINISTRATIF DU FIDA Exercices clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 (en millions de USD)	
Dépenses de personnel 2003	34,5
Augmentation des dépenses de personnel du cadre organique due à la hausse des traitements de base	0,3
Augmentation des dépenses de personnel des services généraux due à la hausse des traitements de base	0,9
Augmentation des dépenses de personnel des services généraux due aux variations de change	1,4
Augmentation des dépenses de personnel du cadre organique due aux indemnités de poste	0,8
Augmentation imputable aux dépenses non récurrentes approuvées dans le budget 2004	0,5
Augmentation des dépenses de personnel du cadre organique due aux promotions	0,5
Augmentation des indemnités du personnel du cadre organique (reclassement de 12 postes des services généraux en postes du cadre organique)	1,8
Augmentation afférente aux pensions du cadre organique (5,2% Janvier- Sept, 4,42% Oct-Déc) et à l'assurance maladie (21%)	0,8
Augmentation des frais d'assurance médicale après cessation de service	0,1
Augmentation totale	7,1
Dépenses de personnel 2004	41,6

N.B.: Les chiffres ci-dessus sont approximatifs.

Tableau 6. ANALYSE DES DÉPENSES AFFÉRENTES À L'INITIATIVE PPTE Exercices clos les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003 (en milliers de USD)		
	2004	2003
Coût cumulé des allègements de dettes	293 227	260 061
Intérêts	5 610	3 875
Modification de la provision globale	(4 020)	10 135
Sous-total: charges imputées à l'état des recettes	1 590	14 010
Variations de change	10 016	19 156
Coût cumulé des allègements de dette en fin d'exercice	304 833	293 227

